

Commune de Waltenheim sur Zorn

Procès verbal du conseil municipal

SEANCE DU 23 MARS 2021

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire

Convocation du 15 mars 2021

Nombre de conseillers élus : 15

Présents : 15

Votants : 15

Membres présents: MM. HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis, BRANDSTETTER Albert, Mmes GREGORUTTI Sylvie, MEYER Katia, COPPA-HERTLING Elise, MM DUCHMANN Guillaume, ROECKEL Olivier, SCHEHRER Matthieu, JACOB Fabien, VALENTIN Vincent, VOGT Marc, WALTER Daniel, EBER Alain.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. SCHEHRER Matthieu comme secrétaire de séance

- Adopté à l'unanimité.

2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2020 est *adopté à l'unanimité*.

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil municipal, après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil, et après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2020 de la Commune comme suit :

Commune : Fonctionnement : 116 020.56 €
 Investissement : 614 460.34 €
 Total : 730 480.90 €

Le compte de gestion 2020 établi par le receveur municipal est approuvé.

Voté à l'unanimité

4 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Compte administratif présente un

- excédent d'investissement de **614 460.34 Euros**
- excédent de fonctionnement de **116 020.56 Euros**

Affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement 2020 :

A la section d'investissement :

Art 1068 excédent de fonctionnement capitalisé = **116 020.56 Euros**

Art 001 excédent d'investissement reporté = **614 460.34 Euros**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que la Section d'investissement du compte administratif 2020 de la commune présente un excédent de 614 460.34 € et la section de fonctionnement un excédent de 116 020.56 €, et compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 101 000 €, décide d'affecter au compte 1068 le montant de 116 020.56 Euros au budget 2021.

Voté à l'unanimité

5 – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES

VU l'article D 1617-19 DU Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :
 - D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple, les repas concernant le personnel municipal, les élus ou les aînés de la Commune, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
 - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements lors de réceptions officielles,
 - Cadeau offert aux personnes âgées à l'occasion d'un grand anniversaire ou d'une attention particulière, colis de Noël,
 - Les frais d'annonces et de publicité
 - Les frais de restaurations à l'occasion de la remise de distinction ou de départ à la retraite, inauguration d'un équipement communal

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fête et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal
Voté à l'unanimité

6 – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES CHARGES

VU l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction comptable M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Article Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
2041512	SIVU Sud Participation	15 ans
20422	Participation travaux d'enfouissement	5 ans

Voté à l'unanimité

7 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

La Commune a été saisie de plusieurs demandes de subventions :

- Garde Aide à domicile SAVERNE
- CARITAS Alsace
- Association AIDES
- AFM Téléthon
- Une Rose un Espoir Secteur du Pays de la Zorn

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de donner suite uniquement à la demande de l'Association Une Rose, Un espoir Secteur du Pays de la Zorn et de leur attribuer la somme de 96 € pour l'année 2021,
- **prévoit** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021

Vote : 1 abstention

8 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire soumet les demandes de subvention aux associations locales pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** le versement des subventions suivantes aux associations locales
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Waltenheim sur Zorn 100.-
 - Tennis Club 100.-
 - Association Sport Culture et Loisirs 100.-
 - Association « Cheval mon ami » 100.-
 - Association pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique de Waltenheim sur Zorn et Mommenheim 100.-
 - Association des Producteurs de fruits de Schwindratzheim Waltenheim sur Zorn et Environs 100.-
 - Club des Aînés de Waltenheim sur Zorn 100.-
 - Association des Parents d'Elèves « Mon ami Pierrot » 100.-
 - Association des joueurs de Pétaques 100.-
 - Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de Waltenheim sur Zorn 100.-

Voté à l'unanimité

9 – SUPPRESSION DU CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L. 123-4 du Code de l'Action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

VU l'article L. 1123-4 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de dissoudre le CCAS
 - dit que les membres en seront informés directement
- Le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune
Cette mesure sera applicable au 1^{er} janvier 2021

Voté à l'unanimité

10 – CONTROLE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de faire réaliser le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie par le SDEA selon les modalités suivantes :

* le contrôle porte sur 24 poteaux auxiliaires et 15 poteaux raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune

* la vérification de la présence des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement, du bon fonctionnement des appareils proprement-dits par manipulation et purges et par manœuvre des vannes de sectionnement , des mesures de débit-pression à savoir une mesure de la pression statique ainsi qu'une mesure du débit à la pression résiduelle de 1 bar,

- selon devis s'élevant à la somme de 1 072.50 € TTC

- montant qui sera inscrit au budget primitif 2021

Voté à l'unanimité

11 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSES

VU la plaquette de présentation des rôles et missions des correspondants «défense»,
Suite aux élections municipales de mars 2020,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

Décide de reconduire M. HORNECKER Guy, adjoint au Maire, domicilié 10, rue des Roses à 67670 WALTENHEIM SUR ZORN dans ses fonctions de correspondant « Défense » au sein de la Commune de Waltenheim sur Zorn.

Voté à l'unanimité

12 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 août 2020 décidant les travaux d'extension du réseau d'éclairage public

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,

- **Décide** le démarrage des travaux par l'entreprise SOBECA d'Imbsheim
- **prend** acte du remplacement des luminaires en Led
- **sollicite** d'autres subventions possibles (économie d'énergie, etc...)

Voté à l'unanimité

Divers :

- **Orientations budgétaires** : Travaux d'éclairage public, installation horloge, passage cimetière, différents travaux de voirie, rénovation école (étude) et hangar atelier
- **Projet de lotissement** : plusieurs organismes ont été consultés pour nous soumettre un projet sommaire (CIC Crédit Mutuel, Terra Aménagement, Foncière du Rhin, Delta Aménagement)
- **Fontaine** cimetière à remplacer
- **Acquisition d'une citerne arrosage** sur roue avec pompe
- **Logement de l'école loué**

Levée de séance à 22h45

Le Maire

KREBS Jeannot,

Les conseillers municipaux

Mme COPPA-HERTLING Elise

Mme MEYER Katia,

Les adjoints

M. HORNECKER Guy,

M. DUCHMANN Guillaume,

M. EBER Alain,

Mme GREGORUTTI Sylvie,

M. JACOB Fabien,

M. HEPP Jean-Denis,

M. ROECKEL Olivier

M. VALENTIN Vincent

M. BRANDSTETTER Albert,

M. SCHEHRER Matthieu,

M. VOGT Marc

M. WALTER Daniel